

HISTORIQUE DU DOSSIER DE L'ECHANGE DE TERRAINS BARDONNEX-SORAL / SAINT-JULIEN - VIRY

GENERALITES

Les traités de Paris, du 3 novembre 1815, et de Turin, du 16 mars 1816, ont enfin permis la constitution d'un territoire genevois d'un seul tenant, tel que nous le connaissons aujourd'hui, suivant un tracé parfois compliqué, lié aux anciennes limites de communes ou même à celles des propriétés de quelques notables. La commune de Soral présentait un tracé particulièrement mouvementé, qui serpentait dans les jardins et laissait à la France deux chemins de dévestiture utilisés essentiellement par les habitants du village.

Plusieurs projets avaient été envisagés pour aménager le tracé de la frontière. En 1953 et en 1969, le service du cadastre avait étudié des échanges, qui n'avaient pas pu être pris en compte par les Autorités politiques, le besoin n'ayant pas paru prépondérant.

Enfin, le passage de l'autoroute à Bardonnex a rendu nécessaire une correction d'envergure, pour laquelle la cession de terrains compensatoires dans la région de Soral était particulièrement opportune.

ECHANGE BARDONNEX SORAL

Pour clarifier les conditions de passage de la frontière, la Suisse devait céder à la France le viaduc de Bardonnex et l'extrémité de la zone d'extraction des Tuileries de Bardonnex, soit une superficie de 81'072m².

Après de nombreuses études et tractations avec les communes concernées, la compensation de cette surface a été définie en deux endroits, soit autour du village de Soral, puis sous la forme d'un grand triangle ayant pour sommet la Borne frontière 49, à La Feuillée.

PROJETS SUCCESSIFS ETABLIS PAR LE CADASTRE, NEGOCIATIONS

1978	premier projet, toute la cession par la France étant faite vers la BF 49. Les négociations avec les Autorités françaises sont entreprises par M.Harmann, ingénieur cantonal, dans le cadre du projet autoroutier
1981	présentation d'extensions permettant le désenclavement du village
23.12.81	adjonction du chemin de Placet
23.04.82	sur la requête de la Commune de Soral, adjonction des propriétés Roch et du chemin de Thairy
28.10.82	demande de Monsieur Morel d'inclure sa propriété, nouvel avant-projet
05.11.82	avis favorable de la Direction des Douanes Suisses
15.04.83	réponse favorable du Conseil d'Etat à M.Morel
11.04.83	définition de l'objectif de réalisation pour 1986
Nov.1982	avant-projet d'accord Franco-Suisse
19.11.82	séance Franco-Suisse au DTP: les échanges ne seront effectués qu'après la mise en service de l'autoroute, vraisemblablement en 1992

- 21.11.92 note du cadastre à M.Harmann, sur la procédure à suivre
05.12.85 séance à la sous-préfecture de Saint-Julien; difficultés de réaliser des échanges entre communes françaises (St-Julien et Viry), d'où renonciation au projet par M.Lanaud, sous-préfet
de 1986 à 1991 après divers courriers entre le DIA, le DTP et les communes, M.Harmann négocie assidûment. Quatre projets successifs permettent d'aboutir à un consensus
- 03.06.91 projet de Convention rédigé par le Département fédéral des affaires étrangères
22.01.93 les services du cadastre d'Annecy et de Genève coordonnent leur opérations techniques.
avril 1993 Le service du cadastre d'Annecy effectue des levés des terrains à céder par la France à la Suisse
- mai 1993 les nouvelles bornes sont posées sur la plate-forme douanière
18.09.96 signature de la Convention
23.09.97 approbation de la Convention par le Conseil National
23.10.97 approbation de la Convention par le Conseil des Etats
19.12.97 arrêté fédéral autorisant la ratification de la Convention du 18 sept. 1996
31.01.2000 échange des instruments de ratification, à Berne, entre Monsieur Nicolas Michel, Ambassadeur, Directeur de la Direction du droit international public du DFAE, et Monsieur Paul Ortholan, Premier Conseiller de l'Ambassade de France à Berne

ABOUTISSEMENT ET REALISATION

- 1^{er} mars 2000** **Entrée en vigueur de la Convention**
- 20.07.2000 Signature du contrat d'exécution des travaux de mensuration et d'abornement conclu entre le Département de l'intérieur, de l'agriculture, de l'environnement et de l'énergie et le service du cadastre d'une part, et les géomètres associés Ney et Hurni S.A.
- 23.08.2000 Reconnaissance du piquetage du nouveau tracé
- 03.10.2000 Publication de l'arrêté du 19.12.1997 dans le Recueil officiel des lois fédérales
- fin 2000 Fin des travaux géométriques de terrain. Les services juridiques des deux pays pourront instrumenter et réaliser les inscriptions de propriétés
- printemps 2001 Elaboration des documents cadastraux, mise en base de données
- 04.07.2001 Remise des pièces cadastrales au Registre foncier

Genève, le 29 août 2001

Jean-Paul WISARD
Délégué permanent à l'abornement de la frontière nationale
Service du cadastre du canton de Genève